Les soussignés à

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission nationale d'arbitrage du NOUVEAU CENTRE,

Nous en appelons à votre autorité, et faisons un recours en annulation de l'élection des instances départementales de l'Hérault qui se sont déroulées le 13/12/2008 en Agde pour les raisons suivantes:

1 Inobservation des conditions et des formalités prescrites par les lois et règlements.

Dans son courrier du 05/12/2008 le directeur général du Nouveau Centre M. Alexandre LOMBARD nous indiquait que la convention départementale était convoquée le 13/12/2008 pour procéder à l'élection du Président et du collège des membres élus au Conseil départemental.

Or, il n'a jamais été, fait appel à candidature pour l'élection des membres du collège du Conseil départemental, mais seulement appel à candidature pour le poste du président dans un courrier précédent. De ce fait de nombreux adhérents, dont nous même, aurions souhaité faire acte de candidature.

- Le jour du vote la liste comprenait 221 votants. Le 01 octobre 2008 M. LOMBARD arrêtait officiellement, la liste des votants à 188 adhérents lors d'une réunion organisée par le National à Montpellier. M. Daniel VERCIER disposait ce jour là d'une soixantaine d'adhésions, à remettre, qui lui ont été refusées au motif que la liste électorale venait d'être bouclée. Qui a déjugé la décision de M. LOMBARD et d'où provient ce surplus ?
- Suspensions abusives aux motifs fallacieux et sans procédure contradictoire de Messieurs Jean-Claude MANDEL adjoint au Maire de la Grande Motte, Daniel VERCIER conseiller municipal délégué à Castelnau le Lez, René LOPEZ Conseiller municipal sortant, administrateur à l'OMT de Palavas les Flots et Bernard VENAIL ex-trésorier départemental du Nouveau Centre afin de les rendre inéligibles. Ces suspensions n'ayant d'autre but que celui d'empêcher toute candidature contre le candidat désigné par le délégué départemental provisoire.
- De nombreux adhérents n'ont pas reçu le courrier de M. LOMBARD du 05/12/2008. entre autre Fabien SCHALL, Marie Claude SCHALL, Sébastien GUIARD, Audrey GUIARD, Valérie COLLIN, Maurice ROUQUETTE...

Nous yous demandons:

- Compte tenu de ce qui précède l'annulation immédiate de ces élections internes.
- 2 Pour l'organisation de nouvelles élections nous demandons :
 - Qu'un appel à candidature pour l'élection du Président et du collège des membres élus au Conseil départemental soit fait auprès de chaque adhérent.

- Que l'élection se déroule sur la base de la liste 188 adhérents arrêtée le 13/10/2008 par M. LOMBARD.
- La levée des suspensions conservatoires de M. MANDEL, VERCIER, LOPEZ et VENAIL afin qu'ils puissent se présenter et qu'un vote démocratique soit instauré.
- Un lieu géographique du vote qui ne soit pas la ville d'un candidat, pour l'élection au poste de Président

Sans réponse précise de votre part nous saisirons la justice

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Marie Thérèse AVELAN

Sophie BADE

Juliette MEVEL

Joelle MEIRARGUES

Josiane NEGRE

Marcel PIGEIRE

Fabien SCHALL

Manuel GUTRADO

Jean COUILLIARD

Jean Claude STENDER

Michael HE COBURE

Leila BERTON

Salvator DATRIA

Eric LEAUTAUD

Jean Marc ANGILELLA

Lettre R + AR (2 feuilles)

Coordonnateur: Jean Claude STENDER

Le Miami

1 avenue de l'Evêché de Maguelone 34250 PALAVAS LES FLOTS

tel 06 20 70 12 80